

ANNEXE I

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR CALENDRIER SESSION 2021 NÉGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT

1. ÉPREUVES ÉCRITES

Dates	Épreuves	Métropole	Guadeloupe Martinique Guyane	Réunion	Mayotte	Polynésie Française
Lundi 10 mai 2021	Culture économique, juridique et managériale	14h00 - 18h00	8h00 – 12h00	16h00 – 20h00	15h00 – 19h00	08h30 – 12h30 (sujet spécifique)
Mardi 11 mai 2021	Culture générale et expression	14h00 - 18h00	10h00 – 14h00	16h00 – 20h00	15h00 – 19h00	13h00 – 17h00 (sujet spécifique)
Mercredi 19 mai 2021	Relation client à distance et digitalisation (1 ^{ère} partie – partie écrite)	14h00 – 17h00	8h00 – 11h00	16h00 – 19h00	15h00 – 18h00	5h00 – 8h00

Métropole – Réunion – Mayotte

Épreuves E1 « Culture générale et expression : 2 h de mise en loge (aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure des épreuves).

Épreuve E5 « Relation client à distance et digitalisation – Première partie : épreuve ponctuelle écrite » : aucune sortie des salles n'est autorisée avant la fin de l'épreuve.

Cet horaire doit être impérativement respecté. Aucune modification ne peut être envisagée.

2. ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

- E5 B – 2^{ème} partie – partie pratique :
Les 20 et 21 mai, du 25 au 28 mai et du 31 mai au 4 juin 2021
- Autres épreuves orales :
à l'initiative de Mesdames et Messieurs les Recteurs

RÉUNION NATIONALE D'HARMONISATION des TRAVAUX DE CORRECTION

La commission nationale de barème de l'épreuve E5 A 1^{ère} partie - partie écrite - se réunira à distance :
le jeudi 20 mai 2021 à 13 h 30

Merci de communiquer à ce.dec3bts@ac-clermont.fr avant le 26 avril et après consultation de l'IA-IPR concerné les coordonnées et adresse mél professionnelle du professeur qui représentera votre académie.

Les liens de connexion et les modalités de déroulement seront communiqués à cet enseignant ainsi qu'aux IA-IPR en charge du BTS NDRC

La date du jury de délibération sera fixée par le Recteur de l'académie pilote de chaque groupement ou par le Recteur des académies autonomes.

LISTE DU MATÉRIEL AUTORISÉ

Épreuve E5 A Partie écrite : Aucun document autorisé – Calculatrice autorisée ou non selon mention portée sur le sujet.